

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	15
<i>Représentés :</i>	4
<i>Absents :</i>	4
<i>Ayant pris part au vote :</i>	19

Séance publique du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT

Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Sylvie LOPEZ

Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Régine DE RODAT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

M Stéphane SANSAC

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Maurice TEULIER

Délibération n° DL20250406

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. Pierre MALGOUYRES, adjoint aux finances et au personnel, présente le Budget Primitif 2025. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Il est rappelé au Conseil municipal que désormais, la loi de finances introduit une obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » (art. 191 de la loi) et d'une dette verte (article 192).

Au sein de cet état annexé, les collectivités devront ainsi présenter les dépenses d'investissement prévues au sein du budget qui contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France correspondant au règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen.

Les montants du budget primitif 2025 sont rappelés ci-dessous :

Section de fonctionnement	2 456 765.20€
Section d'investissement	2 399 399.05€
TOTAL BUDGET 2025	4 856 164.25€

Où l'exposé de M. Pierre MALGOUYRES, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'adopter** à l'unanimité le Budget Primitif pour 2025

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 - o Affichée le :
 - o Retirée le :